

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL CHEZ DUPONT, DUPONT TEIJIN FILMS ET N&B

Malgré la crise sanitaire du Covid-19, les négociations portant sur le renouvellement de la convention collective de travail chez DuPont, DuPont Teijin Films et N&B, qui concerne au total quelque 930 salarié(e)s, ont pu s'achever en date du 22 mai 2020. La nouvelle convention collective a été signée par l'OGBL en collaboration avec la liste non-syndicale LLL, le LCGB et la direction de l'entreprise après une période de négociations de 6 mois.

L'accord conclu pour une durée de 3 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 comprend les améliorations suivantes pour les salarié(e)s conventionné(e)s:

- une augmentation salariale annuelle liée au système «Merit Factor» (Single Roll) de 1,2% en 2020, 2021 et 2022;
- une prime unique de 500€ pour les salariés relevant du «concept de rôles»;
- une augmentation de la «prime de relief» qui passe ainsi de 30€ à 40€ ;
- une augmentation de la «prime Call-In» qui passe ainsi de 25€ à 40€;
- la mise en place d'un groupe de travail afin d'évaluer la possibilité d'introduire des jours de repos supplémentaires pour les salariés relevant du «concept de rôles»;
- une augmentation de la prime de vacances de 50€ supplémentaires pour chaque groupe (à partir de 2021);
- la mise à jour et l'adaptation de la convention collective par rapport aux nouvelles dispositions légales en vigueur.

**Communiqué par le syndicat Chimie de l'OGBL
le 22 mai 2020**